

Les contacts dont je parle ne produisent pas toujours des effets visibles et évidents sur-le-champ ou immédiatement après une visite, mais je suis convaincu que nos relations avec la Communauté, le Japon et les États-Unis reposent maintenant sur des assises très solides.

J'aimerais, si vous me le permettez, aborder un autre aspect de nos relations avec les États-Unis en raison de l'importance que nous, Canadiens, devons tous y attacher. J'ai récemment déclaré à la Chambre des communes, et personne ne m'a contredit, que nos relations actuelles avec ce pays sont excellentes. J'ajouterai que les rapports sont extrêmement étroits et cordiaux. Votre président a d'ailleurs signalé que j'avais affirmé n'avoir qu'à décrocher le combiné pour joindre le Secrétaire d'État, ce qui est précisément le cas. Il existe entre nous de bons rapports qui facilitent la collaboration, tout comme entre le premier ministre et le président et l'ensemble de nos gouvernements. Il me semble qu'il en a résulté un nombre appréciable de réalisations importantes depuis un an environ. Par exemple, et quelle que soit l'opinion qu'on ait quant à l'à-propos ou à la sagesse du pipeline en termes d'avantages pour le Canada — c'est là un point dont on peut discuter, bien que vous sachiez que je suis tout à fait en faveur du pipeline et que je crois qu'il soit tout à fait dans notre intérêt —, il reste, indépendamment de toutes ces discussions, qu'il s'agit là d'un projet incroyablement complexe et énorme, je crois bien le plus considérable jamais vu dans l'histoire, et que les négociations ont été menées en très peu de temps et avec très peu de frictions de part et d'autre. Voici un autre exemple qui présentera sans doute de l'intérêt pour vous: les négociations sur le relèvement ordonné et raisonnable des droits de péage de la Voie maritime du Saint-Laurent se sont poursuivies sans qu'il nous ait été nécessaire d'abroger le traité et d'entreprendre toute une série de négociations juridiques, semi-juridiques ou quasi-juridiques. Le droit de la mer et la limite de 200 milles constitue un autre exemple de collaboration et nos négociations à cet égard évoluent maintenant vers un arrangement plus permanent. Je n'oublie pas non plus la liaison quasi-constante entre nos deux pays sur diverses questions économiques.

Compte tenu de ces objectifs que le Canada s'est fixés — le renforcement et le maintien de bonnes relations — je crois bien que je puis vous dire avec force conviction que, du point de vue de l'intérêt national, nos relations sont bonnes.

Le Canada ne peut cependant consacrer tout son temps et toute son attention à ses relations avec une poignée d'États, quelle que soit leur importance pour lui. Il est une autre facette du caractère canadien à laquelle je me suis particulièrement sensibilisé depuis mon arrivée aux Affaires extérieures. Le Canada et les Canadiens veulent que notre politique étrangère repose sur des fondations morales et souhaitent, je crois, que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures déclare en son nom propre et au nom du pays quelle est sa position sur certaines questions internationales, non pas que le Canada puisse en tirer quelque avantage — et d'ailleurs rien ne garantit qu'il n'y aura pas de retombées négatives pour le pays — mais parce qu'ils en ont la ferme conviction et qu'ils veulent que cette conviction soit connue. Ils tirent un sentiment de satisfaction de voir le Canada prendre position et n'aiment pas que leur pays se retranche dans le silence. Nous avons la possibilité, sans doute bien au delà de notre importance numérique dans la communauté mondiale, d'influencer divers groupes de